

# Neutralité armée et alignements stratégiques

## Choix possibles et coûts réels.

Tout État indépendant doit, dès ses premières années d'existence, répondre à une question que les discours souverainistes ont longtemps repoussée : qui assure ta sécurité, et à quel prix ? Pour un Québec indépendant, deux grandes postures s'offrent. La neutralité armée, qui parie sur l'autodéfense et le refus des coalitions militaires. L'alignement stratégique, qui mise sur la sécurité collective au prix d'une souveraineté décisionnelle partielle. Ces deux options ne sont pas symétriques, et leurs exigences diffèrent profondément selon la géographie, l'économie et la culture politique du pays qui les choisit.

Le modèle le plus souvent cité à l'appui de la neutralité armée est celui de la Suisse. Depuis le Congrès de Vienne en 1815, la neutralité suisse est inscrite dans le droit international et dans la constitution fédérale. Elle n'est pas passive : au pic de la Guerre froide, la Suisse entretient une armée de milice de 600 000 soldats mobilisables. Aujourd'hui encore, elle maintient une doctrine de résistance territoriale crédible et consacre environ 0,7% de son PIB à la défense. Le général Ulrich Wille, commandant de l'armée suisse pendant la Première Guerre mondiale, résumait la logique : une neutralité sans force militaire n'est qu'une invitation à l'occupation.



Il faut cependant être précis sur ce que la neutralité suisse est réellement. Depuis 1996, la Suisse participe au Partenariat pour la paix de l'OTAN, ce qui lui permet de coopérer militairement avec l'Alliance sans en être membre à part entière. Sa neutralité n'est donc pas un isolement : c'est une posture calibrée qui combine autonomie décisionnelle et coopération sélective. Par ailleurs, les analystes suisses reconnaissent que les coupes budgétaires des années 1990 ont sérieusement dégradé les capacités opérationnelles de leur armée, et que le pays est en train de les reconstruire. La leçon n'est pas que la neutralité est un modèle parfait. C'est qu'elle exige un investissement continu et une adaptation constante aux réalités géopolitiques.

Ce modèle fonctionne en Suisse pour des raisons précises qu'on ne peut pas simplement transposer. La Suisse est entourée de démocraties libérales stables depuis plusieurs générations, occupe un territoire montagneux qui rend toute invasion conventionnelle extrêmement coûteuse, et abrite des institutions internationales dont la neutralité est un actif géopolitique pour l'ensemble de la communauté internationale. Ces conditions sont constitutives du modèle, pas accessoires. L'Autriche offre un autre exemple : neutre depuis le Traité d'État de 1955, elle borde l'espace OTAN sans que les États-Unis s'y soient jamais opposés. Mais l'Autriche aussi est entourée de membres de l'OTAN, bénéficie de fait du parapluie sécuritaire de l'Alliance, et n'a pas de frontière avec une puissance susceptible de contester son statut.

Un Québec indépendant se trouverait dans une configuration différente. Son territoire partage plus de 800 kilomètres de frontières terrestres avec les États-Unis, la puissance militaire la plus importante du monde. Certains objecteront que le Mexique, lui aussi frontalier des États-Unis, n'est pas membre de l'OTAN et coexiste sans friction avec Washington. La comparaison ne tient pas : le Mexique n'est pas dans le couloir stratégique de la défense aérienne nord-américaine, ne partage pas d'installations issues du NORAD, et sa neutralité n'a jamais été perçue comme une menace pour la sécurité continentale américaine. Le nord-est du continent est une zone différente, où les États-Unis maintiennent des intérêts de défense directement liés à la détection et à l'interception de menaces aériennes et balistiques.

La frontière avec le Canada post-sécession représente un autre facteur. Selon les termes de la séparation, elle serait soit amicale soit chargée de contentieux territoriaux, linguistiques et économiques. Le Saint-Laurent, artère commerciale vitale, représente une vulnérabilité stratégique autant qu'un atout économique. Dans ce contexte, la neutralité armée supposerait que les États-Unis acceptent la présence d'un État officiellement non aligné dans ce couloir. Cette acceptation viendrait inévitablement avec des conditions, formelles ou informelles, ce qui pointe vers une réalité que le débat souverainiste évite souvent : quelle que soit la posture officielle choisie, la proximité géographique avec les États-Unis crée une forme d'alignement de fait. La véritable question n'est donc pas de savoir si le Québec aura une relation de sécurité avec Washington, mais à quelles conditions et avec quelle marge de manoeuvre.

Une neutralité armée crédible exigerait en tout état de cause une capacité de défense aérienne du territoire, une présence côtière et fluviale, une réserve mobilisable entraînée, des stocks de matériel et une industrie de défense au moins partielle. Les estimations prudentes pour des États de taille comparable suggèrent un budget minimal de l'ordre de 1 à 1,5% du PIB. Sur la base d'un PIB québécois d'environ 480 à 500 milliards de dollars canadiens, cela représente entre 5 et 7,5 milliards de dollars par an. À titre de comparaison, la part québécoise des dépenses fédérales de défense est estimée, selon les calculs du Conference Board du Canada et de l'Institut de recherche en économie contemporaine, entre 1,1 et 1,5 milliard de dollars annuellement, sans que le Québec dispose d'un contrôle direct sur les décisions opérationnelles.

Ce constat financier mène naturellement à la deuxième grande option, et à ce qu'elle implique réellement. L'adhésion à l'OTAN est souvent présentée comme une évidence pour un petit État occidental qui cherche une garantie de sécurité. La réalité est plus nuancée, et elle mérite d'être pesée des deux côtés.

Les avantages sont réels. Aucun membre de l'OTAN n'a été attaqué sur son territoire depuis 1949 : la dissuasion collective a fonctionné là où aucune armée nationale n'aurait pu suffire seule. Des États comme la Norvège ou le Danemark, avec des économies et des populations comparables à celles d'un Québec indépendant, maintiennent des forces armées limitées sans se retrouver exposés à une menace existentielle, précisément parce que leur sécurité est mutualisée. L'adhésion donne également accès à un réseau de renseignement partagé, à des infrastructures de commandement intégrées et à une interopérabilité logistique impossible à reproduire seul à coût comparable. Certaines fonctions, comme la surveillance satellitaire ou la défense antimissile, sont simplement hors de portée d'un petit État agissant seul. À cela s'ajoute une crédibilité diplomatique immédiate : un Québec membre de l'OTAN entrerait dans les relations internationales avec le poids politique de l'Alliance derrière lui, ce qui accélère la reconnaissance et facilite les négociations commerciales et diplomatiques.

Les inconvénients sont tout aussi concrets. Le premier est financier : la norme de référence est de 2% du PIB consacré à la défense, seuil devenu incontournable depuis l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, ce qui représenterait environ 10 milliards de dollars annuellement pour un Québec indépendant. Le deuxième est structurel : l'OTAN est dominée à environ 70% de son budget par les États-Unis, ce qui signifie qu'un alignement avec l'Alliance est dans les faits un alignement avec Washington. La souveraineté décisionnelle du Québec serait encadrée non seulement par les règles de l'Alliance, mais par le poids prépondérant d'un seul acteur. Le troisième est opérationnel : l'adhésion impose de participer à des décisions militaires collectives qui peuvent mener à des déploiements hors territoire, dans des conflits dont les enjeux peuvent être éloignés des intérêts québécois directs. Le Canada a participé à la guerre en Afghanistan dans le cadre de l'OTAN, et des soldats canadiens y sont morts. Le quatrième est procédural : l'adhésion requiert l'unanimité des membres existants, dont le Canada. Il est peu probable qu'Ottawa facilite l'entrée du Québec dans l'Alliance dans les années qui suivent une sécession conflictuelle. Des formes d'alignement intermédiaires, comme un traité bilatéral de défense avec les États-Unis sur le modèle de l'ANZUS, ou une participation élargie au Partenariat pour la paix, constitueraient des options accessibles sans passer par le veto canadien, mais avec des garanties moins étendues.

La Finlande illustre comment ces calculs peuvent basculer rapidement. Longtemps neutre par contrainte géopolitique, elle a rejoint l'OTAN en 2023 après l'invasion de l'Ukraine, concluant que la neutralité armée ne constituait plus une garantie suffisante face à une Russie expansionniste. Ce n'est pas un argument pour ou contre l'adhésion québécoise : c'est un rappel que les postures de sécurité répondent à des environnements qui évoluent, et que la rigidité idéologique dans ce domaine a un coût.

Le débat entre neutralité et alignement ne se résout pas par une référence abstraite aux valeurs pacifistes ou à la tradition diplomatique québécoise. Ces éléments comptent, mais ils ne remplacent pas l'analyse des contraintes réelles. On objectera que d'autres États ont défini leur posture de sécurité après l'indépendance avec succès : les pays baltes ont adhéré à l'OTAN en 2004, dans un contexte géopolitique particulièrement favorable. Mais les pays baltes avaient une menace clairement identifiée, une opinion publique massivement pro-OTAN et un accueil favorable de l'Alliance. Ces conditions ne sont pas garanties pour un Québec dont la sécession aurait pu créer des frictions avec ses voisins immédiats.

Ce que le Québec ne peut pas se permettre, c'est d'aborder ces questions sans les avoir tranchées. La géographie impose ses contraintes : le voisinage immédiat, les frontières, les routes commerciales et les infrastructures stratégiques définissent le niveau de risque auquel une politique de défense doit répondre, indépendamment des préférences idéologiques. L'économie impose les siennes : toute dépense militaire entre en compétition directe avec les services publics, et le chiffre retenu aura des conséquences concrètes sur la vie des citoyens. La politique impose les siennes aussi : les engagements opérationnels d'une alliance ou les coûts d'une défense autonome ne sont pas des abstractions, ce sont des choix que les citoyens devront assumer.

Un Québec indépendant qui choisit la neutralité armée sans s'être doté d'une capacité militaire crédible n'est pas neutre : il est vulnérable. Un Québec qui adhère à une alliance sans avoir mesuré les implications opérationnelles de ses engagements n'est pas en sécurité : il est lié par des obligations qu'il n'a pas pleinement assumées. Et un Québec qui croit pouvoir ignorer sa relation de sécurité avec les États-Unis, quelle que soit la posture choisie, se prépare à la négocier en position de faiblesse plutôt qu'en position de force. La décision appartient aux citoyens et au Parlement d'un Québec souverain. Mais le moment de la préparer n'est pas après l'indépendance, quand les pressions s'accroissent et que les marges de manoeuvre se rétrécissent. C'est avant, pendant qu'il est encore possible de choisir librement.

Louis-Martin Carrière